



2026-115

Occupation du domaine public
Place du Voulien
Stockage matériel
Du 21 au 24 avril 2026

Le Maire de la Commune de LA TRINITE-SUR-MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Maire du 21 juillet 2025 fixant le montant des tarifs d'occupation du domaine public à compter du 1^{er} avril 2025,

Vu l'arrêté du Maire de La Trinité-sur-Mer n°2025-174 portant réglementation générale du stationnement et de l'occupation du domaine public dans la commune

Vu la demande des services techniques de La Trinité-sur-Mer, d'occuper le domaine public place du Voulien, pour le stockage du matériel pour le vide grenier.

ARRETE

ARTICLE PREMIER

Du mardi 21 avril au vendredi 24 avril, 3 places de stationnements situées place du Voulien, en bas de l'escalier face à la maison de santé seront réservées à la mise en place du stockage matériel pour le vide grenier.

ARTICLE DEUXIEME

La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- Le service comptabilité
- Le Service de communication

Fait à LA TRINITE-SUR-MER, le 14 avril 2026

Le Maire, 

Yves NORMAND



Affiché le : 20 AVR. 2026

